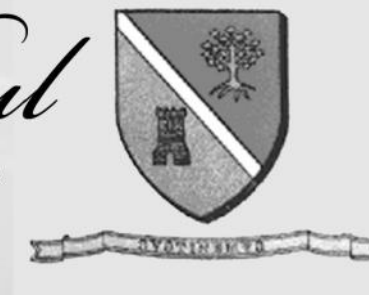




# La feuille du tilleul

informations, actualité de la vie sarceyroise



Juin 2018

## MUTUELLE COMMUNALE

ADREA, mutuelle santé retenue dans le cadre de l'offre collective, proposera une permanence d'information et d'inscription en mairie à l'automne. La date sera précisée par affichage et sur le site Internet : cela permettra aux personnes intéressées d'effectuer les démarches nécessaires pour changer au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Chaque personne domiciliée ou travaillant à Sarcey peut contractualiser individuellement et directement avec ADREA en bénéficiant des conditions de l'offre collective négociée. La Commune n'apporte aucune participation financière.



- 9 juin : Concours de pétanque
- 10 juin : Fête du tennis
- 14 juin : Concours de boules - Coupe COMBY
- 16-17 juin : Vogue de la Saint Jean
- 16 juin : Concours de pétanque  
Diner-spectacle
- 17 juin : Atout jeux
- 22 juin : Concours de pétanque semi-nocturne
- 23 juin : Kermesse de l'école
- 1<sup>er</sup> juillet : Concours de boules - Coupe JOMARD
- 6 juillet : Gala de la danse
- 22 juillet : Concours de boules - Coupe JUNET
- 12 août : Concours de chevaux de trait
- 24 août : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- 25 août : Concours de boules - Coupe CHATARD
- 26 août : Concours de boules de la Municipalité
- 8 septembre : Forum des associations  
Portes ouvertes de la Bibliothèque / Exposition
- 15-16 septembre : Journées européens du Patrimoine / Exposition

**A  
G  
E  
N  
D  
A**

## FEUILLE DU TILLEUL



La prochaine feuille du tilleul paraîtra en septembre. Nous vous remercions de faire passer vos articles en mairie impérativement pour le 12 septembre 2018.

Vous souhaitez recevoir la feuille du tilleul par mail? Adressez un mail en précisant votre nom et votre adresse.

**La mairie fermera à 17h00 le vendredi 10 août.  
La mairie sera fermée du lundi 13 août au vendredi 17 août inclus.  
M. le Maire n'aura pas de permanences les vendredis 10 et 17 août.**

Permanences de M. le Maire : vendredi de 17h à 19h  
Permanences d'adjoints : sur rendez-vous

Mairie - accueil du public : lundi – mercredi – vendredi de 14h à 17h, et pendant les permanences du Maire  
Tél. : 04.74.26.86.55 / Fax : 04.74.26.85.66

Site Internet : [www.sarcey-69.fr](http://www.sarcey-69.fr)

[mairie.de\\_sarcey@numericable.com](mailto:mairie.de_sarcey@numericable.com)

## FÊTE DE LA SAINT JEAN

♦ Fête foraine tout le week-end.

**Samedi 16 juin**

♦ à 15h00: Concours de pétanque en doublettes (12€),

♦ à partir de 20h00: Repas moules (ou saucisses) frites, fromage et dessert,

♦ à partir de 21h00: **Show Magique, grandes illusions et mentalisme** présenté par Bastien LÉVY et sa partenaire.

Dîner + spectacle adulte : 15€, enfant : 6€ /

Spectacle seul : adulte : 8€, moins de 16 ans : gratuit

Réservation possible au 07.61.75.78.47

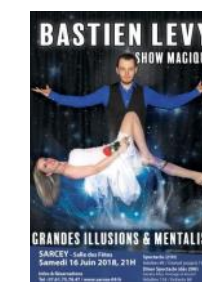
**Dimanche 17 juin**

♦ à partir de 14h00: « **Atout Jeux** », un festival de jeux insolites

♦ des tables de ping-pong aux formes originales, un baby-foot un peu fou, des jeux d'ambiance, des jeux traditionnels en bois, un atelier Meccano, un bac à sable pour les petits, roulette et jeux de casino, un espace pour partager son jeu favori (n'oubliez pas de l'apporter), des jeux pour petits et grands pour un après-midi convivial et familial, parfait pour la fête des pères...

♦ avec la participation de Crazy-pong, de l'association Lauranna jeux de sociétés itinérants, des amis du Meccano, de Fais et Ris aussi et le soutien du Comité des Fêtes

Entrée libre / Buvette et petite restauration



## ADRESSAGE

La Municipalité a confié à La Poste la réalisation d'un plan d'adressage sur l'ensemble du territoire communal. La liste des noms de voie a été arrêtée par le Conseil municipal. Chaque habitation, bâtiment d'entreprise, bâtiment public... s'est vu attribuer un numéro associé à un nom de voirie.

Cette adresse précise permettra de faciliter la distribution du courrier, des livraisons et surtout les interventions d'urgence (pompiers, SAMU, opérateurs...).

Elle est par ailleurs indispensable pour le déploiement du très haut débit qui devrait débuter en 2019 sur la commune.

La signalétique sera mise en place cet automne. À cette occasion, la Municipalité se chargera de mettre en place les panneaux des voies et remettra à chacun d'entre vous une plaque numérotée qu'il vous reviendra d'apposer visiblement. Un courrier vous précisera également les démarches à effectuer liées à cette modification d'adresse.

Nous vous recommandons également de bien faire figurer vos noms sur vos boîtes aux lettres.

## DÉFIBRILLATEUR

Le Conseil municipal a choisi de s'équiper d'un deuxième défibrillateur. Celui-ci est installé dans un boîtier situé dans la salle des fêtes dans l'escalier desservant la scène. Nous vous rappelons que l'autre défibrillateur est installé dans le hall de l'hôtel Le Chatard.

Ces appareils automatisés guident l'utilisateur pour une prise en charge rapide d'une victime d'un arrêt cardiaque dans l'attente de l'arrivée des secours qu'il faut joindre au préalable.



## TENNIS DE SARCEY

Cette année encore notre club a aligné une équipe féminine et une équipe masculine aux championnats du Rhône sénior. Ces rencontres se sont déroulées en avril et mai, durant lesquelles nous passons de très bons moments conviviaux quels que soient les résultats, qui cette saison ont été plus favorables à nos messieurs qu'à nos dames.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la saison estivale, notre club propose cette année des adhésions (avec licence obligatoire) valables de début juin à fin août qui marquera la fin de la saison :

- ♦ vous êtes déjà licencié FFT pour la saison 2018 : 30€
- ♦ vous n'avez pas été licencié depuis plus de 3 ans, vous pouvez bénéficier de la licence découverte FFT : l'adhésion est à 30 €
- ♦ vous n'êtes pas licencié FFT ou vous l'avez été au cours d'une des 3 dernières saisons: 50€.



La fête du tennis aura lieu le dimanche 10 juin. À cette occasion, nous serons heureux de vous accueillir pour vous faire découvrir ce sport quel que soit votre âge et vous renseigner.

Sinon vous pouvez joindre Jocelyne (jocelyne.besson2@wanadoo.fr), Martine (chatardmm@live.fr) ou Chantal (mc.paulus@wanadoo.fr).

Le bureau de l'AATS



## CONCOURS DE PÉTANQUE

Avis aux amateurs de pétanque ! De nombreux concours sont au programme du mois de juin :

- ♦ samedi 9 juin à partir de 14h00 aux terrains de l'Amicale boule, concours organisé par les Classes en « 4 »,
- ♦ samedi 16 juin à partir de 15h00 à la salle des fêtes, concours en doublettes (12€) organisé par le Comité des fêtes,
- ♦ vendredi 22 juin à partir de 19h00 aux terrains de l'Amicale boule, concours semi-nocturne organisé par la Société de chasse,
- ♦ vendredi 22 juin à partir de 18h30 à BULLY (salle du Repiel), concours en doublettes (12€) organisé par l'Amicale des Sapeurs pompiers.



## GALA DE LA DANSE

Le gala de Sarcey se déroulera le vendredi 6 juillet à 20h00 à la salle des fêtes avec buvette et restauration sur place.

## BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque année, la bibliothèque sera ouverte au mois de juillet, mais seulement les samedis 7, 21 et 28 de 10h à 11h30.

La journée « Portes ouvertes » aura lieu, le jour du Forum des associations le samedi 8 septembre de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.

Nous serons heureux à cette occasion de vous offrir le verre de l'amitié.

## FEU D'ARTIFICE

Cette année, le feu d'artifice sera tiré le vendredi 24 août, et sera précédé d'une retraite aux flambeaux qui se déroulera à la tombée de la nuit.

La Batterie fanfare assurera un repas champêtre et une buvette sur la place de la Mairie au profit de l'école de musique. Venez nombreux passer un moment agréable aux airs de vacances...

## CONCOURS DE BOULES

L'été de l'Amicale boule est rythmé par de nombreux concours. N'hésitez pas à venir voir jouer les boulistes dans une ambiance conviviale et même pratiquer ce sport à l'occasion du concours de la Municipalité:

- ♦ jeudi 14 juin à partir de 13h30 : Coupe COMBY / 18 quadrettes vétérans,
- ♦ dimanche 1<sup>er</sup> juillet à partir de 8h00 : Coupe JOMARD / 32 doubles par poules avec finale le vendredi 6 juillet,
- ♦ dimanche 22 juillet à partir de 13h30 : Coupe JUNET / 32 doubles par poules 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> division loisirs,
- ♦ samedi 25 août à partir de 7h30 : Coupe CHATARD / 32 doubles par poules 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> division puis un 16 doubles à partir de 10h00,
- ♦ dimanche 26 août à partir de 13h30 : Concours de boules de la Municipalité ouvert aux Sarceyrois, joueurs habitués, occasionnels ou néophytes et non licenciés. Un mâchon clôturera cette après-midi.

## MERCREDIS-DÉCOUVERTE DU PAYS DE L'ARBRESLE

Cet été, vous pouvez aussi découvrir ou faire découvrir... le Pays de L'Arbresle chaque mercredi de juillet et août (sauf le 15/08) à travers un programme révélateur de sa diversité :

Les sculptures dans la ville à L'ARBRESLE (04/07), La broderie haute couture à BESSEY (11/07), Le château de la Pérolière à ST-PIERRE-LA-PALUD (18/07), L'aqueduc de la Brèvenne à COURZIEU (25/07), Le moulin, du blé à la farine à ST-JULIEN- SUR-BIBOST (01/08), La pierre dorée des Carrières de Glay à ST-GERMAIN-NUELLES (08/08), Paysans en Lyonnais aujourd'hui à SAVIGNY (22/08), Volx Climbing, une (entre)prise qui grimpe à SAVIGNY (29/08), Visite de l'atelier de maintenance du tram-train à ÉVEUX (05/09).

Retrouvez tous les renseignements sur [www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr) rubrique « agenda/tout l'agenda/Mercredis-Découverte » ou demandez le dépliant à l'accueil de l'Office de Tourisme, 18 place Sapéon à L'ARBRESLE. / 04.74.01.48.87.



## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Pour la première fois, toutes les communes du Pays de L'ARBRESLE participeront cette année aux Journées du Patrimoine pour un total de 31 animations.

Au programme du week-end des 15 et 16 septembre : visites guidées, animations musicales et médiévales, démonstrations de savoir-faire, parcours ludiques... Un jeu-rallye sera également organisé avec à la clé une dizaine de lots à gagner !

Retrouvez toute l'actualité au fil des mois sur nos pages [Facebook](#) et [Twitter](#) « Journées Européennes du Patrimoine 2018 - Pays de L'Arbresle ».

Le samedi 15 matin, vous pourrez en apprendre plus sur l'église de Sarcey et le monument aux morts à l'occasion d'une visite commentée, en plus de l'exposition.

Cette année, en collaboration avec les Journées européennes du patrimoine, la Bibliothèque proposera une **exposition** sur le « chanvre », qui a été présentée à l'espace-découverte du Pays de L'ARBRESLE et dans certains villages alentours. Elle sera visible dans la grande salle de la Maison des associations :

- ♦ les samedi 8 et dimanche 9 septembre,
  - ♦ le mercredi 12 septembre,
  - ♦ les samedi 15 et dimanche 16 septembre à l'occasion des Journées du patrimoine.
- Les horaires seront précisés ultérieurement.

En espérant vous voir nombreux, nous vous souhaitons auparavant de bonnes vacances d'été.

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations se tiendra le samedi 8 septembre de 10h00 à 12h00 à la maison des Associations.

## DEMANDES DE PIÈCES D'IDENTITÉ

Comme pour les passeports, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être effectuées en mairie. Vous devez désormais vous rendre dans une des mairies des 36 communes du département équipées comme celles de L'ARBRESLE, du VAL D'OINGT ou de TARARE pour les plus proches.

Le dépôt de votre dossier et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.

Ces dernières reçoivent le plus souvent uniquement sur rendez-vous.

Pensez à prendre contact au préalable avec la mairie auprès de laquelle vous souhaitez vous rendre.

Pour gagner du temps, que ce soit pour un renouvellement ou une première demande, vous pouvez également remplir une pré-demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/>

## BACS DE COLLECTE DES DÉCHETS

À l'approche de l'été nous vous rappelons que le nettoyage des bacs de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif est à la charge de ses usagers.

De plus, nous vous remercions de rentrer vos bacs le soir du jour de la collecte et ne pas les laisser sur la voie publique.

## BRÛLAGE INTERDIT

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers (y compris les déchets végétaux) est interdit dans le Rhône conformément au règlement sanitaire départemental. Des dérogations existent toutefois pour le brûlage de végétaux à des fins agricole et forestières ou des raisons sanitaires.

Pensez plutôt à valoriser ces déchets en les emmenant en déchetterie plutôt que les éliminer en causant des désagréments pour votre voisinage et pour notre environnement.